

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 5 JANVIER 1846.

Il y a un point de politique qu'il nous paraît utile d'éclaircir. Nous sommes, comme on sait, peu partisans des coalitions; toutefois, nous ne les excluons pas d'une manière absolue: tout dépend de la fin pour laquelle elles sont établies et des moyens qu'on veut employer pour les faire réussir. Une coalition qui aurait pour objet unique de renverser le ministère actuel aurait notre approbation. Mais, nous dit-on, prenez-y garde: en renversant M. Guizot, vous ramenez au pouvoir M. Thiers. C'est possible; mais nous ne voulons pas qu'on renverse M. Guizot au profit de M. Thiers, nous voulons purement et simplement qu'on renverse d'abord M. Guizot. Nous n'avons pas besoin de dire tous nos motifs pour cela, on les connaît suffisamment. On fait de M. Thiers, selon nous, un épouvantail politique par trop considérable. Nous savons les gages qu'il a donnés à la pensée du règne, nous nous rappelons tous ses méfaits contre la liberté; mais, quoi qu'il arrive, nous le défions de pouvoir soutenir le système conservateur dans les conditions où il se trouve.

M. Thiers n'est plus possible sans la gauche, et la gauche, quoi qu'elle fasse, et bon gré mal gré, ne pourra pas appuyer sans toucher à certaines parties du système. Nous voulons donc ébranler le système dans la combinaison actuelle, sauf à voir ce que l'on pourra obtenir plus tard.

De ce que nous sommes d'avis qu'il est urgent de battre en brèche le ministère, de le renverser si faire se peut, nous ne penchons pas le moins du monde vers une alliance entre l'extrême gauche et le tiers-parti, entre les radicaux et les dynastiques. Ce n'est qu'un acte spécial déterminé à l'avance, pour lequel nous désirons l'accord; en dehors de cet acte, tout doit rester comme par le passé, et notre politique ne doit pas le moins du monde se modifier. De ce qu'on aura aidé à renverser M. Guizot, on ne sera pas tenu pour cela de soutenir M. Thiers; ce sera à lui à voir s'il veut présenter des réformes qui puissent avoir notre approbation, et, s'il n'en propose pas, on devra le combattre sans hésitation.

Considérons bien ceci, que la pensée dirigeante nous pousse vers une impasse; elle nous met toujours en présence de la même politique, des mêmes hommes; mais elle oublie que les choses se modifient, et que les hommes qu'elle veut nous faire subir ne sont plus dans les mêmes conditions qu'autrefois. On ne refait pas les mêmes positions quand une fois elles sont usées, et nous aurions tort de ne pas marcher droit contre M. Guizot dans la crainte de voir arriver M. Thiers. Débarrassons-nous de celui-ci, nous verrons après ce que nous ferons de l'autre.

Il ne faut pas d'ailleurs qu'on puisse nous accuser de rendre impossible toute combinaison nouvelle. Nous croyons fort qu'en continuant la politique actuelle, nous nous trouverons sur le terrain de l'arbitraire pur, que nous aurons à subir quelque coup d'état; mais du moins on ne pourra pas dire qu'il n'y avait pas d'autre issue, qu'on y a poussé par tous les moyens. Les opinions modérées se bercent de l'espoir d'un avenir meilleur sous la direction de la gauche; qu'on essaie, nous ne nous

opposons pas; loin de là, nous souhaitons que le terrain soit déblayé devant elle. Si elle arrive au pouvoir, nous la surveillerons et nous la combattrons en toute occasion, à moins qu'elle ne cherche à user de son influence au profit des idées que nous défendons; si elle ne le fait pas, elle sera alors responsable de toutes les catastrophes qui pourront surgir plus tard.

La question pour nous se pose donc en ces termes: Toutes les oppositions doivent s'unir pour renverser le ministère du 29 octobre, sans s'engager aucunement pour toute combinaison subséquente. Le parti radical doit se préserver de toute alliance qui pourrait le compromettre et l'absorber, et il ne doit se lier en aucune manière pour l'avenir. Renverser M. Guizot, ce n'est pas s'engager à soutenir M. Thiers ou M. Barrot, ce n'est pas même promettre en aucune manière de leur donner son concours. Il faut lutter contre un mauvais ministère, non pour en soutenir un autre aussi mauvais, mais pour essayer une des chances qui nous sont offertes de forcer le système à se modifier.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

CAISSE DE RETRAITE POUR LES OUVRIERS.

Après dix années de résistance aux sollicitations, aux prières et aux interpellations venues de toutes parts, de la presse et de la tribune, le pouvoir se décide enfin à permettre la discussion officielle d'un projet de caisses de retraite pour les ouvriers. Il est juste de dire qu'il n'en est pas l'auteur, que ce projet a été développé dans un mémoire présenté à M. le ministre des finances, et que la crainte de voir quelque député élever de nouvelles plaintes a seule engagé le ministère à provoquer des débats qui sortent si complètement de ses habitudes; toutefois qu'on ne se hâte pas trop de le juger, sa pensée apparaîtra clairement tout-à-l'heure.

Le projet qui a été présenté au gouvernement établirait pour les ouvriers des pensions de retraite qui varieraient de 60 à 480 fr. par an et seraient payables par douzième, c'est-à-dire de mois en mois. L'époque où le paiement commencerait serait fixée à cinquante, cinquante-cinq et soixante ans, à la volonté de l'ouvrier, par lequel une prime unique ou annuelle serait versée; les intérêts de cette prime et les chances de mortalité seraient les éléments qui serviraient à la fixation de la pension. Si l'ouvrier venait à décéder avant d'avoir droit à la pension, les sommes versées par lui resteraient à l'Etat, et, dans le cas de non-paiement de l'une des annuités, la pension serait fixée proportionnellement aux versements effectués.

L'attention des conseils généraux a été appelée sur ce projet, et principalement sur les institutions de prévoyance qui existent déjà en France, sur les améliorations dont elles seraient susceptibles dans l'intérêt des populations ouvrières.

On leur a demandé si ces dernières institutions suffisent pour pourvoir aux besoins des classes ouvrières sous le rapport de la prévoyance; si les institutions actuelles, et notamment la mutualité, avec ou sans chances de mortalité, offrent possibilité d'atteindre le but, et enfin quelles autres institutions pourraient concourir au même résultat.

Après avoir posé ces questions, il semblait tout naturel d'en attendre la réponse, de laisser les conseils s'exprimer en toute liberté; c'était là le moyen unique d'obtenir un avis sincère, franchement exprimé. M. le ministre du commerce n'a pas cru devoir suivre cette marche, la seule rationnelle. Le projet de caisses de retraite avait donné lieu à des communications entre le ministre des finances, auquel il a été présenté d'abord, et le ministre du commerce; celui-ci a joint aux documents remis aux conseils généraux la lettre qu'il avait écrite à ce sujet à son collègue, c'est-à-dire qu'il a tranché la question. C'est là, on en conviendra, une singulière façon de demander leur avis aux corps que l'on veut bien consulter.

On comprendrait que le ministre hésitât sur une question délicate, qu'il cherchât des lumières dans une discussion complètement libre, qu'il voulût connaître l'opinion des hommes auxquels il en appelle. Mais point; cette opinion, il la dicte en manifestant la sienne; ce ne sont pas des vues nouvelles qu'il recherche, c'est tout simplement une adhésion à ses vues personnelles qu'il provoque, et les conseils ne sont pas constitués de façon à la lui refuser.

On va apprécier pourquoi M. le ministre agit ainsi, quelle pensée le dirige; c'est toujours la même incurie, le même mauvais vouloir à l'égard des classes laborieuses. Voici les paroles de M. Cunin-Gridaine :

« Tout ce système n'est autre chose que celui des compagnies à primes sur la vie. Le projet proposé ne tendrait à rien moins qu'à substituer l'action officielle de l'Etat à l'action libre des compagnies; et, dans l'un comme dans l'autre cas, l'opération a le caractère d'une spéculation avec risques et profits. Je n'hésite pas à dire qu'une semblable combinaison ne peut pas convenir au gouvernement, et mieux vaudrait inconstamment une mutualité pure et simple, gérée sous ses auspices et sous son contrôle.

» Le premier reproche, le plus grave, à mon avis, qu'on puisse lui adresser, est de faire intervenir l'Etat. Déjà trop souvent l'ignorance ou la mauvaise foi font remonter jusqu'à lui la responsabilité de la gêne ou de la misère qui fréquemment viennent peser sur la classe ouvrière. Que sera-ce lorsque le trésor, recevant les économies qu'on voudra lui confier, s'engagera à servir, en échange, des pensions viagères aux ouvriers arrivés à un certain âge? Qui se chargera de faire comprendre que ces pensions ne sont pas dues indistinctement, aussi bien à celui à qui les charges de la famille, ou la maladie, ou l'insuffisance des salaires, n'auront pas permis de payer la prime, qu'à celui qui son travail, plus lucratif, aura mis en état de faire des économies? Que répondra le gouvernement à l'accusation de spéculation sur la misère du peuple, au reproche de confiscation, quand l'ouvrier, venant à mourir avant l'âge requis, pour avoir droit à la pension, laissera dans le dénuement ses enfants et sa veuve? L'Etat, profitant des primes payées, pourra-t-il refuser des secours à l'indigence? Cette considération seule me paraît trait assez grave pour faire repousser le projet. »

Nous avons voulu citer les propres paroles du ministre, et maintenant nous demanderons à tous les hommes de bonne

FEUILLETON DU CENSEUR. — 6 JANVIER.

UNE MAUVAISE PENSÉE.

La maison de M. de Vermeuil, ordinairement calme et silencieuse, retentissait d'un joyeux éclat de rire. La voix fraîche et sonore d'une jeune fille se faisait entendre tantôt à gauche, tantôt à droite, en haut et en bas, à la cave, au grenier, partout où ses petits pieds l'emportaient selon son caprice. C'était un bel oiseau heureux de quitter sa cage; c'était Cécile, jolie pensionnaire de dix-sept ans, qui rentrait près de sa mère et avait dit un adieu plein de joie aux murailles élevées de sa pension, à ses railleuses bonnes amies et aux ennuis de la grande classe.

Cécile était la fille bien aimée de M^{me} Bertaud. M^{me} Bertaud était depuis dix ans l'intendante de M. de Vermeuil. Veuve d'un capitaine, elle s'était trouvée, à sa mort, riche de quatre cents francs de rentes et d'une jolie enfant dont l'avenir l'inquiétait douloureusement. Elle s'était demandé, les yeux baignés de larmes, quelle serait la vie de cette enfant que le malheur frappait si jeune encore, et elle s'était répondu qu'elle ne connaîtrait jamais que les souffrances et les privations. Pour elle, elle aurait accepté cette destinée sans se plaindre; mais sa fille! sa fille malheureuse! Cette prévision portait avec elle d'amères douleurs, contre lesquelles le courage lui manquait.

Dieu eut pitié d'elle. M. de Vermeuil, ancien colonel, avait été l'ami du capitaine. Il avait quarante-cinq ans, une immense fortune dont le détail le fatiguait; il était célibataire, d'un caractère défiant, ennuyé de sa solitude. Il se trouva un jour disposé à faire le bien, et proposa à M^{me} Bertaud de venir se mettre à la tête de sa maison pour la diriger, tenir les comptes de ses fermiers et mettre de l'ordre enfin là où il voyait tant de désordre. Il lui offrait mille écus par an, la table et le logement. De plus, il faisait entrer Cécile à Saint-Denis.

M^{me} Bertaud, le cœur plein de joie, les yeux mouillés par des larmes de reconnaissance, accepta les propositions de M. de Vermeuil. Cécile entra dans la pension, et l'heureuse mère, désormais rassurée sur son sort et sur celui de son enfant chérie, devint dame et maîtresse dans la maison de M. de Vermeuil, dont elle surveillait les intérêts comme les siens mêmes.

Après dix ans de cette vie, Cécile quittait Saint-Denis belle, grande et instruite. Ce jour-là, c'était fête pour la bonne M^{me} Bertaud, fête pour la charmante enfant douée d'une âme aimante et bonne, et qui se retirait avec délices dans les bras de sa mère; fête encore pour une sœur de M. de Vermeuil, vieille demoiselle, qui tous les ans renonçait pendant deux mois à sa vie de château pour venir les passer près de son frère, et qui aimait Cécile comme sa fille.

M. de Vermeuil était absent depuis huit jours; on ne l'attendait que huit jours plus tard. La gracieuse pensionnaire bondissait comme un jeune

faon en liberté. Il y avait tant de bonheur dans son âme qu'elle ne savait comment le dépenser. Elle riait et pleurait tout à la fois, chantait ses plus joyeuses barcaroles, que son délicieux gosier chargeait de roulades périlleuses; puis elle parlait de M. de Vermeuil, qui lui inspirait la tendresse reconnaissante d'une fille; puis elle parlait d'un autre ami, jeune et beau, qui avait toutes ses pures et saintes affections de jeune fille. Au nom d'Auguste, M^{me} Bertaud souriait doucement; au nom de Vermeuil, son visage s'assombrissait, et elle restait silencieuse.

Tout dans la maison prenait un riant aspect. Cécile avait mis partout des fleurs. Les persiennes, donnant sur la rue et ordinairement closes hermétiquement, étaient toutes grandes ouvertes, et le soleil envoyait ses joyeux rayons sur les meubles somptueux et sévères, peu habitués à cette gracieuse visite. La chienne du logis, Mirza, la blanche levrette, qui dormait toujours aux pieds de son maître, s'était familiarisée avec Cécile. Elle avait dressé les oreilles; son regard intelligent s'était animé, et elle s'était mise à bondir avec la folle enfant, courant après elle, et mêlant ses aboiements pleins d'affection et de gaieté aux francs éclats de rire de la jeune fille. M^{me} Bertaud laissait Cécile bouleverser cette maison d'un aspect jadis si austère, et M^{le} de Vermeuil, que la mort d'un fincé avait condamné à un célibat éternel, et qu'une invincible mélancolie dominait, se prenait à sourire à la joie confiante de la jolie pensionnaire.

Mais, au moment où le salon était occupé par M^{le} de Vermeuil, Cécile et Mirza, alors que la jeune fille et la levrette étaient au plus beau de leur gaité, la porte s'ouvrit brusquement, et M^{me} Bertaud parut, toute pâle, toute tremblante, en disant :

— Monsieur de Vermeuil !

Il y avait une véritable terreur dans l'accent que M^{me} Bertaud avait donné à cette annonce. Ce fut aussitôt sur tous les visages une transformation étrange. Cécile baissa la tête et se recula jusqu'au coin le plus obscur du salon; M^{le} de Vermeuil avait tressailli et paraissait atterré; la levrette elle-même coucha ses oreilles et se dirigea en rampant vers la porte où M. de Vermeuil parut.

C'était un homme de cinquante ans, encore plein de vigueur et d'énergie. Sa taille était haute et conservait de l'élégance; ses traits étaient mâles et caractérisés; ses cheveux gris, mais épais et brillants; la bouche sérieuse et fière; l'œil grand, plein, expressif, et dont le regard eût conservé un charme réel, s'il n'avait tant prouvé de défiance, et si l'habitude de rapprocher constamment deux sourcils noirs et épais ne lui avait imprimé un cachet de dureté fait pour détruire la sympathie qui naissait au premier abord. Lorsque M. de Vermeuil souriait, toute sa physionomie prenait une expression nouvelle et attirait l'affection et la confiance; mais c'était une rare merveille, et son état normal était un caractère de sombre défiance que l'âge ne faisait qu'accroître chaque jour.

M. de Vermeuil arrêta un regard soupçonneux et profond sur les trois femmes qui tremblaient devant lui.

— Qu'est-ce donc? dit-il d'une voix brève et dure, quel est tout ce

bruit... ce désordre?... En vérité, on dirait qu'il n'y a de joie dans la maison que lorsque le maître est absent... D'où vient que ces fenêtres sont ouvertes?... On sait bien que je n'aime pas ce grand jour... il me fatigue.

Cécile, toute troublée, courut fermer les persiennes, et le salon ne fut plus éclairé que par un jour faible et douteux.

M. de Vermeuil, sombre et mécontent, alla s'asseoir sur une causeuse. Sa belle levrette vint en rampant jusqu'à lui, un coup de pied fut le prix de son accueil affectueux; elle jeta un petit cri plaintif et s'alla cacher sous un fauteuil. M. de Vermeuil défaisait ses gants.

Les fenêtres fermées, le parfum des fleurs devint plus vif; il se retourna avec impatience :

— Des fleurs!... des fleurs! On sait pourtant que je ne les aime pas... leur parfum peut être mortel... Qui donc s'est fait maître ici en mon absence?

Cécile, qui sentait des larmes dans ses yeux, car M. de Vermeuil ne lui avait pas adressé une parole, car il haïssait ses fleurs et battait sa levrette chérie, Cécile se hâta d'enlever les vases odorants et de les remettre à un domestique.

— En vérité, c'est charmant, reprit M. de Vermeuil avec irritation; on sait jouer pleinement de mon absence, et sans doute qu'on ferait volontiers des vœux pour que je ne revinsse jamais.

— Monsieur!... balbutia M^{me} Bertaud consternée.

— Eh! mon Dieu! ce n'est pas pour vous que je parle.

— Et moi, mon frère, supposez-vous?...

— Ni pour vous, reprit-il plus brusquement encore; mais vous avouerez qu'il est étrange qu'en mon absence il y ait tant de joie chez moi. Je trouve tout en l'air, tous les visages radieux, la maison ouverte à tout venant... Ce sont des cris de joie, des chants... Valets et bêtes, tout s'en mêle. Je parais, et je fais l'effet d'un tyran de mélodrame, on baisse la tête, on pâlit, on se tait... On dirait que mes regards troublent les consciences.

— Nous savons, hasarda timidement M^{me} Bertaud, que vous n'aimez pas le bruit.

— Non, certes, je n'aime pas le bruit, et c'est pour cela qu'il me semble qu'on pourrait avoir assez d'égards pour m'épargner d'en trouver autant lorsque je reviens chez moi, fatigué, harassé.

— Avez-vous donc fait un mauvais voyage? demanda M^{le} de Vermeuil.

— Non, non, répondit son frère avec impatience; mais, je viens de vous le dire, je suis fatigué, j'ai besoin de repos, j'ai besoin d'être seul...

— Eh bien! nous nous retirons... J'allais précisément sortir avec M^{me} Bertaud.

— Ah! vous alliez sortir... Où donc alliez-vous? Quelles pressantes affaires vous obligent à sortir quand j'arrive?

C'était à M^{me} Bertaud qu'il s'adressait. Celle-ci se troubla en balbutiant :

— Mais, Monsieur... quelques emplettes à faire... pour la maison.

— C'est bien; allez.

Et, tandis qu'elle quittait le salon avec M^{le} de Vermeuil, il murmurait :

foi, qui se préoccupent des souffrances des classes ouvrières, qui cherchent les moyens de les alléger, s'il est possible de se retrancher dans de plus misérables pauvretés, derrière de plus fuites raisons. Qui se chargera, demande le ministre, de faire comprendre les conditions de la retraite? Eh! mon Dieu? ce sera la loi tout simplement, la loi en vertu de laquelle la pension sera constituée, et que tous connaîtront parce que tous seront intéressés à la connaître, parce qu'elle pourra être imprimée, si on l'ordonne, en tête du livret de tous les ouvriers.

Mais tout d'abord il faut remonter au projet primitif que son auteur a présenté comme une pensée qui peut être fécondée, et non pas comme un projet immuable, coulé en bronze, et auquel on ne saurait rien changer. Nous devons dire que la pensée d'une prime une fois versée ou acquittée par annuités ne nous paraît pas convenable. Est-ce à dire qu'on ne pourrait rien trouver de mieux, que le projet ait dit le dernier mot de la science sociale à cet égard? M. le ministre lui-même n'aurait-il pas pu indiquer un mode de versement plus approprié aux faibles ressources des ouvriers? En vérité, il n'avait pour cela qu'à jeter les yeux autour de lui, qu'à regarder l'organisation des caisses de retraite des employés du gouvernement, qui, moyennant une faible retenue sur leurs appointements, reçoivent, les uns après vingt-cinq, les autres après trente ans de service, une pension qui représente la moitié de leur traitement d'activité. Dans plusieurs administrations, l'employé qui, par suite de maladies contractées dans l'exercice de ses fonctions, devient incapable de les continuer, touche une pension proportionnelle; dans plusieurs encore, s'il meurt avant l'âge, on donne à sa veuve ou à ses enfants une somme équivalente à une portion des retenues opérées sur son traitement; dans certaines, sa veuve jouit d'une partie de la pension qu'il eût reçue.

Pourquoi ne chercherait-on pas à appliquer aux ouvriers une des combinaisons qui ont si bien réussi pour les administrations que toutes celles qui n'ont pas encore de caisses de retraite s'efforcent d'en obtenir et les réclament comme un bienfait? Il y aurait plus de difficulté dans les recouvrements, dans la perception des sommes qui serviraient de base à la retraite, d'accord; mais est-on à la tête d'une nation pour ne faire que ce qui est facile? Les problèmes scientifiques ne présentent-ils pas des difficultés, et s'arrête-t-on pour cela? ne cherche-t-on pas leur solution tous les jours? Les problèmes sociaux sont-ils plus insolubles? Pour notre compte, nous ne le pensons pas; mais cette solution, il faut la chercher sérieusement, il faut la vouloir, et ne pas imposer aux corps que l'on dirige une condamnation anticipée.

Augmentation du traitement des magistrats.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps déjà, que, dans le projet de budget pour l'exercice 1847, il serait proposé une augmentation des traitements de la magistrature. Voici, sur ce sujet que la présentation du budget vient de mettre à l'ordre du jour, quelques détails qui seront lus avec intérêt par la classe nombreuse de fonctionnaires en vue desquels nous les publions.

Les cours royales, au nombre de 27, sont, depuis le 1^{er} janvier 1843, divisées en quatre classes, d'après le traitement des conseillers, sur lequel est réglé celui des autres membres de la cour, à l'exception des premiers présidents et procureurs généraux, dont le traitement se trouve fixé à 24,000 fr., 20,000 fr., 15,000 fr. et 12,000 fr.

Le traitement des présidents de chambre et des avocats généraux est d'un quart en sus de celui des conseillers, à l'exception du premier avocat général à la cour royale de Paris, dont le traitement est de 12,000 fr.

Celui des avocats généraux est d'un sixième en sus de celui des conseillers; à Paris, il est de 10,000 fr.

Celui des substituts est des trois quarts de celui des conseillers; à Paris, 8,000 fr.

Le traitement des conseillers, qui sert de base à celui des présidents de chambre et des officiers du parquet, est ainsi fixé pour chacune des quatre classes :

1^{re} classe (Paris), 8,000 fr.

2^e classe (Bordeaux, Lyon, Rouen), 4,200 fr.

3^e classe (Toulouse), 3,600.

4^e classe (Agen, Aix et les autres), 3,000 fr.

Sauf, pour tous ces traitements, la retenue affectée à la caisse des pensions.

Les tribunaux de première instance, au nombre de 361, sont divisés en six classes depuis le 1^{er} janvier 1840. La division en est faite d'après le traitement des simples juges, qui a servi de base à la fixation de celui des autres membres. Le traitement des présidents et procureurs du roi est de moitié en sus de celui des juges (par exception, 16,000 fr. à Paris), et du double du traitement des juges pour Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen, Aix, Amiens, Angers, Besançon, Bourges, Caen, Caer, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, La Rochelle, Lille, Lorient, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Rochefort, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours et Versailles.

Le traitement des vice-présidents est du quart en sus de celui des juges; celui des juges d'instruction, d'un cinquième en sus; le traitement des substituts est le même que celui des juges.

Le traitement des juges est ainsi fixé :

1^{re} classe (Paris), 6,000 fr. — 2^e classe (Bordeaux, Lyon, Marseille et Rouen), 3,000 fr. — 3^e classe (Lille, Nantes et Toulouse), 2,400 fr. — 4^e classe (Amiens, Angers, Caen, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Reims, Rennes, Strasbourg et Versailles), 2,100 fr. — 5^e classe (126 tribunaux), 1,800 fr. — 6^e classe (215 tribunaux), 1,500 fr. — Aussi sauf les réductions de la pension.

Voici quelles seraient, dit-on, les modifications que proposerait le nouveau projet de loi :

Le traitement des premiers présidents et procureurs généraux de 1^{re}, 3^e et 4^e classe serait porté à 25,000 fr., 18,000 fr. et 15,000 fr. — Il ne serait rien innové pour la 2^e classe.

Le traitement des conseillers serait ainsi fixé : 1^{re} classe, 10,000 fr. — 2^e classe, 6,000 fr. — 3^e classe, 5,000 fr. — 4^e classe, 4,000 fr. Celui des autres membres des cours, présidents de chambre, avocats généraux et substituts serait établi d'après ce nouveau traitement des conseillers et dans les proportions que nous avons indiquées plus haut.

En ce qui concerne les tribunaux de première instance, le projet proposerait de fixer ainsi le traitement des juges et des substituts : 1^{re} classe, 7,000 fr. — 2^e classe, 4,000 fr. — 3^e classe, 3,000 fr. — 4^e classe, 2,500 fr. — 5^e classe, 2,000 fr. — 6^e classe, 1,600 fr. — Le traitement des présidents, procureurs du roi et vice-présidents serait du double pour ceux des tribunaux à l'égard desquels cette proportion est déjà établie, Bordeaux, Lyon, Marseille, etc., etc., et des trois quarts en sus pour ceux des tribunaux qui ne reçoivent aujourd'hui que la moitié en sus. Les suppléments proportionnels accordés aux vice-présidents et aux juges d'instruction leur seraient accordés d'après cette nouvelle fixation.

Une amélioration serait également apportée au sort des commis-greffiers, qui auraient dans les cours royales moitié du traitement des conseillers, et dans les tribunaux moitié du traitement des juges.

Enfin le traitement des juges de paix, qui, par la loi du 21 juin 1845, a été établi d'après celui des juges de première instance, serait réglé d'après la nouvelle fixation du traitement des tribunaux de première instance.

Voilà quelles sont, dit-on, les principales bases du projet dont les chambres vont être saisies.

Paris, le 3 janvier 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

M. le ministre des finances a présenté aujourd'hui à la chambre le projet de budget de l'exercice 1847. Il a accompagné cette présentation d'appréciations générales sur les subsistances et sur l'état du crédit.

Le gouvernement a dû se préoccuper et il s'est préoccupé des approvisionnements de la France. A cet égard, la situation est plus rassurante chez nous qu'en Belgique et en Angleterre. Sans doute, dans plusieurs contrées, l'une des ressources les plus précieuses pour l'alimentation des classes pauvres a manqué cette année; mais il n'y a pas à craindre pour cela un renchérissement trop considérable des denrées livrées à la consommation, encore moins une disette. Ce qui inspire surtout de la sécurité au gouvernement, c'est que les opérations premières de la récolte prochaine, c'est-à-dire les semailles, se sont faites cette année dans des circonstances

tellement favorables, qu'à moins de perturbations atmosphériques qui ne sont pas probables, on peut compter pour 1847 sur une des plus belles récoltes qui se soient jamais vues.

La chambre a paru assez peu satisfaite de cette économie politique de Nosiradamus et de ces prévisions gouvernementales qui paraissent compter exclusivement sur le beau temps.

Quant à l'état du crédit public, il est très satisfaisant, à ce qu'assure M. le ministre des finances. A la fin de la session dernière, le gouvernement avait manifesté quelque crainte de voir l'impérialisme du caractère national se laisser aller à des exagérations dangereuses. Ces craintes se sont réalisées; mais ce qui console M. Lacave-Laplagne et ses collègues, c'est qu'on a fait en France, à l'occasion des chemins de fer, beaucoup moins de folies qu'en Angleterre. Toutefois, ces folies, si limitées qu'elles aient été, ont affecté le crédit public, et si l'on veut le raffermir, si l'on veut éviter de nouvelles complications, il faut bien se garder de commettre des imprudences.

M. le ministre des finances avait besoin de cet exorde pour préparer la chambre à la nouvelle qu'il ne présenterait pas encore, cette année, de projet de loi relatif à la réduction de la rente. Vous allez vous fâcher sans doute, mais il faut convenir que vous êtes bien injuste! Savez-vous pourquoi M. le ministre des finances ne veut pas saisir cette année la chambre d'une question que, dans la session dernière, il a prise, à diverses reprises, l'engagement de résoudre en 1846? C'est que M. le ministre est tellement convaincu de la justice et de l'utilité de la mesure qu'il ne veut pas la compromettre; or, il la compromettrait s'il la proposait en ce moment. Bon nombre de députés ont trouvé cette explication assez peu concluante, et le ministre n'a pas eu beaucoup plus de succès même auprès de ceux qui n'ont pas cru devoir accueillir sa déclaration par des railleries.

L'exposé des motifs du budget de 1847 se compose de renseignements sur les exercices antérieurs et sur les découverts qu'ils laisseront après eux. Le découvert de 1843 est réduit à 39 millions 827,000 f.; celui de 1844, à 5 millions 800,000 f. On ne connaît pas encore le chiffre exact de celui de 1845; mais, comme il y a eu des charges imprévues considérables, il sera d'au moins dix millions. Quant à 1846, le découvert que cet exercice aura à supporter est déjà de 25 millions 102,000 fr. M. le ministre des finances en a fait l'aveu, ce qui ne l'a pas empêché de se montrer très rassuré sur l'état du crédit public.

Avant de quitter la tribune, M. Lacave-Laplagne a annoncé que le ministère saisirait les chambres de projets de loi sur les cautionnements, sur la réforme postale et sur la conservation du cadastre; il a également fait savoir que dans le projet de budget qu'il venait de présenter, il était question d'augmenter les traitements des conseillers d'état, des membres de la cour des comptes et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire.

M. Lacave-Laplagne a été remplacé à la tribune par M. de Mac-kau, qui a déposé un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 93 millions 100,000 f. destiné à assurer le service des constructions navales et l'approvisionnement de nos arsenaux maritimes. A ceux qui seraient tentés de voir dans cette demande quelque pré-âge menaçant, nous nous empressons d'apprendre que le crédit demandé sera réparti en dix-sept années consécutives. Il faut espérer que l'Angleterre, qui dépense les millions par centaines pour fortifier ses côtes et pour augmenter les ressources de sa marine, ne s'effrayera pas trop de nos démonstrations. 93 millions à dépenser en dix-sept années, cela ne reflète-t-il pas admirablement le système de la paix partout et toujours?

M. Lherbette a fait entendre de courageuses protestations contre le discours que M. le président Sauzet a prononcé aux Tuileries il y a trois jours. Ces protestations ont été mal accueillies par les députés des centres qui à leur qualification de députés prichardistes sont sans doute jaloux d'ajouter celle de députés courtisans.

Le bruit a couru cet après-midi à la chambre que M. de Boubert, secrétaire général du ministère des finances, allait être nommé receveur général, et qu'il serait remplacé par M. Viet qui, depuis long-temps, sollicite une belle position.

Nous avons annoncé que les honorables membres qui constituent, à la chambre, le parti de l'extrême gauche, s'étaient réunis, et qu'ils avaient formé un comité qui se mettra en rapport avec les comités réformistes de Paris et des départements. Ce comité, qui pourra rendre de très grands services s'il sait remplir sa mission avec tout le zèle qu'on doit toujours apporter à l'accomplissement des choses patriotiques, a pour président le vénérable Dupont (de

— Cette dame Bertaud a toujours un air de mystère... on ne sait jamais ce qu'elle pense.

Il ne comprenait pas que sa manière d'interroger devait étouffer toute confiance, et que l'âme ne s'ouvre pas pour celui devant lequel on tremble toujours; il ne comprenait pas qu'après ces scènes de brusquerie qui se renouvelaient trop souvent, Mme Bertaud, blessée dans sa fierté et dans ses affections, pleurait amèrement, en demandant à Dieu la force et le courage de supporter tant de souffrances pour les épargner à son enfant.

Quand M. de Vermeuil fut seul, il se dirigea vers son appartement, et, tirant de sa poche une clef qu'il emportait toujours lorsqu'il allait en voyage, il ouvrit la porte de sa chambre à coucher, et d'un coup d'oeil rapide il explora tous les coins; puis, voyant que tout se trouvait comme il l'avait laissé, il alla vers son secrétaire, s'assura que la serrure était intacte, l'ouvrit, compta l'or qui s'y trouvait, examina tous ses papiers, et, certain enfin que rien n'avait été détourné, il passa la main sur son front et parut respirer moins péniblement.

Un moment, sa physionomie s'éclaircit, un sourire même glissa sur ses lèvres, et il se mit à rêver. Au même instant, il entendit gratter doucement à sa porte; il fit un faible mouvement d'impatience, mais il se ravisa et alla ouvrir; c'était la levrette qui exprimait timidement son désir de revoir son maître. Elle demeura immobile, arrêta sur M. de Vermeuil un regard inquiet, comme si elle se fût attendue à une nouvelle bourrade; mais sa crainte ne fut pas justifiée, elle arrivait dans un bon moment.

— Ah! c'est toi, Mirza? dit le maître en souriant; entre, ma belle, entre. L'animal reconnaissant fit entendre un petit grognement sourd, et suivit M. de Vermeuil, qui retourna s'asseoir, laissant tomber sa main qu'elle vint lécher doucement.

— Bonne bête! murmura le maître en caressant la blanche robe de sa levrette.

Celle-ci avançant la tête, et la posa sur ses genoux sans détourner ses regards des siens.

— Oui, tu m'aimes, toi... je le sais bien, reprit M. de Vermeuil; je n'ai pas à redouter ton ingratitude ou ta perfidie... Mais j'ai tort, n'est-ce pas, de me défier sans cesse?... Mme Bertaud est une bonne et charmante femme qui m'est réellement dévouée.

La chienne jappa doucement.

— Oui, et puis elle a une ravissante enfant, que j'ai trouvée grande et embellie, en dépit de ma mauvaise humeur. Cécile...

La levrette jappa plus fort en agitant sa queue.

— Tu as raison... ce sont de nobles coeurs... et je suis fou!

Puis il tomba de nouveau dans une profonde rêverie, mais qui n'amena aucun nuage sur son front. Loin de là, il sourit encore, et, se parlant à lui-même :

— Mme Bertaud, dit-il à mi-voix, pauvre femme!... Elle a tant souffert!... Elle n'a pas plus de quarante-deux ans... elle est encore belle... et un esprit solide... de l'instruction... Elle aurait dû être heureuse, celle-là!... Et... descendre de son rang... tout perdre, mari, fortune!... Il serait bien, à

qui le pourrait, de lui rendre tout cela... Et cette jeune fille... qu'en va-t-elle faire maintenant? Eh bien! on verra!... Si on lui trouvait un bon parti?... Avec une dot on en trouve toujours, et je pourrais bien...

Il en était là de ses réflexions, lorsque la pendule sonna cinq heures.

— Diable! dit-il, on tarde bien à servir le dîner. Allons voir ce que cela veut dire, Mirza.

La chienne bondit joyeusement devant son maître qui sourit encore et la suivit, tout disposé à l'indulgence, et se promettant de consoler Cécile de l'indifférence qu'il lui avait témoignée en ne remarquant point sa présence. Il traversa le salon et entra dans la salle à manger. Le couvert était mis. Mme Bertaud et Cécile étaient près de la fenêtre et parlaient bas avec mystère. A l'aspect de Mme de Vermeuil, elles cessèrent brusquement leur conversation. Cécile rougit, et sa mère alla vers la table, comme pour s'assurer que rien n'y manquait, mais vraisemblablement pour cacher son embarras.

Les sourcils de M. de Vermeuil se contractèrent. Toutes ses bonnes résolutions s'évanouirent, la confiance s'éloigna encore une fois de son esprit. Toujours des mystères! pensa-t-il. Puis, se retournant brusquement, il demanda d'une voix brève où était sa sœur.

Mme Bertaud se hâta de la faire appeler, et l'on se mit silencieusement à table. Cécile n'osait ni remuer ni manger; elle en était à regretter son pensionnat. Mme Bertaud n'avait jamais éprouvé un malaise aussi insupportable. Mlle de Vermeuil elle-même, qui n'avait jamais vu son frère aussi sombre, et dont le caractère timide redoutait la moindre lutte, gardait un silence contraint. Rien de plus triste que ce repas; le soupçon et la crainte planaient dans l'air et semblaient écraser les convives, qui tous, au fond de l'âme, se sentaient malheureux et menacés, sans savoir d'où venait le malheur et quels dangers ils avaient à redouter.

Le soir, M. de Vermeuil rentra chez lui, où il s'enferma. Il voulait lire, et son esprit obsédé ne pouvait s'attacher à la lecture. Il voulait écrire, et il ne put rien arracher de la confusion de ses pensées sans formuler sur le papier les plus étranges accusations contre tous ceux qui l'environnaient. Il voulait méditer, mais ses réflexions ne sortirent point de leur cercle vicieux; il voyait toujours Mme Bertaud et sa fille se parlant mystérieusement, se taisant et se troublant à son approche. Que disaient-elles? Quel mystère lui cachait-on? Pourquoi ces visages tristes et craintifs autour de lui? Il sentait que sa dureté envers ces pauvres femmes devait le faire haïr, et se croyant certain de cette haine, il n'était pas de suppositions absurdes, odieuses, impossibles, que son esprit n'accueillît avec une douloureuse avidité.

Dix heures venaient de sonner; sa tête était brûlante; il s'approcha de la fenêtre qui donnait sur le jardin, et l'ouvrit.

Il demeura un instant appuyé sur le balcon, perdu dans ses pensées. De sa fenêtre, il pouvait voir à sa gauche la grille du jardin, et au-delà la cour sablée qui précédait sa maison. Une porte, qui se fermait, lui fit tourner la tête, et sa surprise fut grande. Un homme, dont l'obscurité lui dérobait les traits, traversait la cour, suivi de Mme Bertaud, qui le recondui-

sait, parlant à voix basse, et qui referma sur lui la porte de la rue, en prenant des précautions pour l'empêcher de grincer sur ses gonds.

Une sueur froide avait mouillé le front de M. de Vermeuil. Qu'était cet homme que l'on renvoyait avec tant de précautions? Était-ce la crainte de troubler son sommeil, ou toute autre crainte qu'il tremblait de s'expliquer? Était-ce un amant?... Supposition impossible. Mme Bertaud, belle en dépit de ses quarante-deux ans, n'avait jamais laissé soupçonner la moindre coquetterie. Sa mise, toujours d'une extrême simplicité et sévère dans ses détails, prouvait que depuis long-temps elle avait fait une complète abnégation d'elle-même pour ne songer qu'aux devoirs qui lui étaient imposés. Alors, qui était cet homme qui venait ainsi la nuit, se cachant en lui? Une telle découverte devait exercer cruellement l'esprit soupçonneux de M. de Vermeuil.

Il écouta long-temps encore; mais aucun bruit ne venant jusqu'à lui, il referma la fenêtre.

Une heure après, tout était parfaitement calme; la lampe de M. de Vermeuil brûlait seule, et lui, couché, mais les yeux ouverts, ne put trouver un instant de repos.

— Qui sait? murmura-t-il, la dépendance peut éveiller tant de haine dans le cœur humain!... Celui qui est pauvre est si profondément hostile à celui qui possède!... C'est ainsi que mon pauvre ami est mort... Un vieillard, comme moi maintenant... et... par la main d'une femme... comme elle!... d'une femme qui devait tout aussi à ses bontés!... Ah! c'est horrible de vivre ainsi, avec cette affreuse pensée que vous êtes entouré de traîtres, de meurtriers peut-être!

Jamais M. de Vermeuil n'avait osé se formuler aussi nettement cette effrayante supposition; mais les sombres impressions de cette journée, la visite de cet inconnu, l'heure avancée d'une nuit d'insomnie, si facile à peupler de fantômes, tout se réunissait pour jeter dans cette âme affaiblie des soupçons terribles, qui prenaient d'heure en heure plus de consistance.

— Je ne puis vivre ainsi plus long-temps! murmura-t-il. Je la reverrai!

— Oui, mais il faudra en prendre une autre; une étrangère encore! Qui me répondra d'elle?

Ainsi, toute cette nuit s'écoula pour lui dans une affreuse anxiété, allant aussi loin que possible dans ses soupçons, et l'instant d'après se reprochant de chercher la pensée du crime là où étaient peut-être le dévouement et la vertu.

Mais, à deux heures du matin, il jeta un cri sourd et étouffé : il venait de sentir à sa poitrine une douleur aiguë à laquelle succéda une chaleur dévorante. Il s'élança hors de son lit et but un verre d'eau glacée : la douleur devint plus vive encore. Il se regarda dans la glace : il était d'une effrayante pâleur. Bientôt sa respiration fut haletante, sa bouche sèche et brûlante. Son pouls battait lourdement, les pulsations en étaient inégales. Ses genoux fléchissaient sous lui, il fut obligé de s'asseoir. La douleur augmentait; il sentit une sueur froide mouiller ses tempes, ses oreilles brûlèrent, le sang s'arrêta à son cœur, il s'évanouit.

(La suite à un prochain numéro.)

l'Europe), et pour vice-président M. le général Thiard. Cinq autres députés en font partie: ce sont MM. Arago, Legendre, Marie, Carnot et Garnier-Pagès. Il est probable que ces deux derniers seront nommés secrétaires et chargés de la correspondance.

Chambre des Députés.

Séance du 3 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

Diverses pétitions déposées sur le bureau sont renvoyées à la commission des pétitions.

M. le général Subervic s'excuse, dans une lettre dont M. le président donne lecture, de n'avoir pu prendre part, jusqu'à présent, aux travaux de la chambre; l'état de sa santé ne le lui a pas permis.

M. LE PRÉSIDENT communique à la chambre une lettre de M. Marchal, député de Sarrebourg, qui donne sa démission.

Cette démission est acceptée. Mention en sera faite au procès-verbal, et expédition envoyée à M. le ministre de l'intérieur.

L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

La parole est à M. le ministre des finances.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose le projet de loi portant règlement définitif de l'exercice 1843; il dépose également le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires de 1845 et 1846 et des exercices clos.

M. le ministre des finances présente ensuite le budget des dépenses et des recettes pour 1847. Il le fait précéder d'un exposé sur l'état des subsistances et sur la situation du crédit public. Convaincu, dit-il, que ce serait compromettre le succès de la mesure du remboursement de la rente que de la proposer aujourd'hui, il l'ajournera jusqu'à un moment plus opportun. (Cette déclaration est accueillie par les rires ironiques de la gauche.)

M. le ministre annonce que des crédits particuliers seront demandés par des projets de loi spéciaux, pour réparer les pertes éprouvées par notre matériel naval, et afin de pourvoir à l'approvisionnement des arsenaux, pour l'entretien de l'armement et de l'effectif de celles de nos forces maritimes qui sont destinées à la répression de la traite des esclaves, à rétablir sur l'ancien pied le traitement des membres du conseil d'état et de la cour des comptes, et pour augmenter le traitement des magistrats de nos tribunaux et de nos cours royales.

M. le ministre, passant au budget des recettes, fait observer que, si l'on ne tient pas compte des crédits supplémentaires, le budget des recettes, de 1,337,000,000, dépassera le budget des dépenses, qui sera de 1,334,000,000, de 3,153,000 f.

La chambre donne acte au ministre des finances de la présentation de ces divers projets.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, présente un projet de loi portant demande d'un crédit destiné à assurer l'approvisionnement de nos arsenaux et nos constructions navales. Ce crédit s'élève à 93,100,000 f., qui seront répartis sur dix-sept années consécutives. (Mouvements divers.)

M. le ministre dépose aussi le rapport qu'il a dû présenter au roi, en exécution de l'article 11 de la loi du dernier budget. D'après l'ordre du roi, un exemplaire de ce rapport sera délivré à chacun des membres des deux chambres.

M. LHERBETTE : Si je monte à la tribune, c'est que j'ai quelques explications à demander à M. le président, dont je ne viens pas d'ailleurs accuser les intentions. (Ecoutez !)

Le discours du président de la chambre au roi, à l'occasion du premier jour de l'an, est son œuvre personnelle; il n'est pas soumis à notre délibération, on ne le fait pas dépendre de l'assentiment de la chambre; il est prononcé sous la responsabilité personnelle de M. le président. C'est un principe qu'il est bon de rappeler dans une circonstance où M. le président a prononcé des paroles qui, contre son intention, sont la méconnaissance complète de la dignité de la chambre. (Violents murmures au centre. — Adhésion à gauche. — Interruption.)

Je cite les paroles qu'a prononcées M. le président : « Et cependant, Sire, une autre cour, non moins digne d'un roi tel que vous, se presse sur les marches du trône; c'est l'assemblée des représentants de la nation, divisés ailleurs par la consciencieuse liberté de leurs opinions, réunis ici dans un sentiment unanime d'affection et de respect, et demandant tous à la Providence de combler la mesure de ses bienfaits, etc. »

Messieurs, je ne puis admettre qu'on place une fraction quelconque de la puissance législative sur les marches du trône. Nous formons une cour, dit M. le président. (Murmures au centre.) Messieurs, si vous voulez former une cour, je crois qu'elle sera digne de quelque roi que ce soit; mais une assemblée nationale ne doit pas être réduite à ce rôle de former une cour. (Nouveaux murmures au centre.) Si vous voulez, Messieurs, être réduits au rôle de courtisans, libre à vous; mais ce rôle n'est pas digne de la chambre, et je le repousse ici pour mon compte. Sans doute il n'y a eu que malheur dans les expressions du président; mais il y a eu aussi oubli de notre dignité.

M. LE PRÉSIDENT SAUZET : Le président était loin de s'attendre à l'interprétation qu'on donne à ses paroles. Quand il a proclamé, dans les jours solennels, que jamais un roi n'avait été plus digne, entouré par sa royale famille et par les députés qui forment la grande famille, et qui conservent d'ailleurs la consciencieuse liberté de leurs opinions en venant apporter à la couronne leurs hommages, il a cru se conformer aux précédents constitutionnels. Il ne veut pas entrer plus avant dans cette discussion; mais il doit dire qu'il s'est toujours abstenu d'expressions qui divisent et irritent, et qu'il n'a prononcé que des paroles de conciliation; et ce qui s'est passé ne l'avait, certes, pas préparé aux interpellations qui lui sont faites. (Au centre : Très bien !) Il a la conviction que dans cette circonstance sa conduite sera approuvée et son droit reconnu, et que la chambre verra qu'il a été fidèle au dépôt sacré de votre dignité.

M. LHERBETTE : Je ne conteste pas le pouvoir de M. le président; mais il n'a pu parler qu'en son nom personnel. L'assemblée nationale est l'égal de qui que ce soit, et c'est l'insulter que d'en faire la cour de qui que ce soit. Si M. le président avait parlé au nom de la chambre, je ferais une proposition. (Une voix : Faites-la !) Il n'y a pas lieu de la faire. Je me plains seulement qu'on ait refusé publiquement à la chambre le rôle de corps politique pour en faire une cour.

M. LE PRÉSIDENT : Le président peut exposer sans crainte tout ce qui s'est passé à la chambre et au pays.

Cet incident laisse la chambre livrée à une assez vive agitation. M. F. DE LASTEYRIE présente, au nom du 1^{er} bureau, le rapport sur l'élection de M. Delzers à Espalion (Aveyron). La commission propose l'annulation, tirée de ce moyen contenu dans une protes-

tation, savoir : que le scrutin a été fermé à deux heures et non à trois heures.

Après avoir entendu les explications de M. Delzers, qui demande qu'on s'arrête aux circonstances de l'élection plutôt qu'au texte de la loi, la chambre annule l'élection.

M. GLAIS-BIZOIN annonce qu'il demandera la reprise de divers projets de loi restés à l'état de rapports, entre autres la proposition de M. Demesmay sur le sel et le projet de loi sur le chemin de fer de Brest.

M. DUPRAT dit qu'il demandera la reprise du projet sur le chemin de fer de Bordeaux à Cette.

M. LANJUNAIS demandera la reprise du projet sur les paquebots transatlantiques.

Ces demandes en reprise seront présentées à la prochaine séance.

La séance est levée à quatre heures.

Afrique française.

L'Echo d'Oran confirme les nouvelles que nous avons publiées au sujet des opérations de la colonne du général Korte. Cette feuille publie aussi les renseignements suivants, touchant les mouvements du général de Lamoricière :

« Par le Panama, arrivé de Djemmâ-Ghazaouat, nous avons appris qu'après quelques razzias heureuses faites par M. le général Cavaignac sur les tribus des montagnes au sud de Tlemcen, elles avaient demandé à faire leur soumission. Des renseignements postérieurs n'ont pas confirmé ces heureuses nouvelles. En effet, Bou-Hamedi se serait présenté chez ces mêmes tribus avec cinq ou six cents chevaux et quatre ou cinq cents fantassins qui suivent le nommé Bou-Guerara, qu'Abd-el-Kader a nommé son khalifa chez les Beni-Suons, et il aurait forcé plusieurs de ces tribus à rejoindre sa déira dans le Maroc.

« M. le lieutenant-général de Lamoricière était, à la date du 20 décembre, chez les Sdamas, campé sur l'Oued-Zelampta. Il avait fait une razzia sur quelques fractions des Hachem-Cheragas, qui n'avaient point suivi le mouvement de soumission du gros de la tribu, et qui s'étaient retirés avec les Sdamas dans les montagnes de Sidi-ben-Halima.

« Après ces heureux coups de main, tout ce qui restait des tentes des Hachem-Cheragas est retourné dans la plaine d'Egris, et plusieurs grandes fractions des Sdamas, entre autres les Chellag et les Ouled-Bou-Ziri, ont fait leur soumission.

« La plus grande partie des tribus de l'ouest des Flittas ont été reçues à composition par M. le colonel Pellissier, qui commande actuellement la subdivision de Mostaganem, en remplacement de M. le lieutenant-général le Pays de Bourjolly, rentré en France.

« Les dernières nouvelles d'Abd-el-Kader font connaître qu'après une malheureuse razzia tentée sur les Bou-Aich, il était rentré dans le Tell par les sources du haut Chériff, et qu'il était sur l'Oued-el-Ardjem.

« M. le maréchal duc d'Isly était à Tiarret le 14; il est parti immédiatement au reçu de cette nouvelle, a rallié M. le général Jussouf, et s'est mis à la poursuite de l'émir. Nous sommes sans nouvelles de la course du maréchal.

« Les Ouled-Seliman du sud de la subdivision d'Oran font demander l'aman et l'autorisation de rentrer dans leur pays. »

— On lit dans le Moniteur algérien du 30 décembre :

« Aucune nouvelle des opérations dirigées par M. le maréchal duc d'Isly n'est parvenue à Alger depuis que notre dernier numéro a paru. On sait indirectement que M. le gouverneur-général se trouvait le 22 de ce mois sur l'Oued-Riou, où un temps affreux et persistant contrariait excessivement ses mouvements et faisait souffrir les troupes. L'ex-émir se serait avancé dans l'ouest, et aurait établi son camp dans le pays au sud des Flittas. Les tentatives d'Abd-el Kader contre les Beni-Ouaghas sont restées infructueuses, et il n'a pas osé pénétrer dans leur pays.

« Le colonel de Saint-Armand se trouvait le 25 en position dans le sud-ouest d'Orléansville pour observer les mouvements de l'ex-émir et l'empêcher de se jeter dans le Dahra. Bou-Maza a reparu dans cette subdivision. Des mesures ont été prises pour qu'il ne puisse attaquer, avec ses faibles ressources, les tribus ralliées tout récemment.

« Dans une reconnaissance opérée le 15 chez les Beni-Midja, le lieutenant-colonel Canrobert, commandant supérieur de Tenez, a rencontré les insurgés auxquels il a fait essuyer des pertes sensibles. A la suite de ce combat, les Beni-Midja ont envoyé leurs chefs à Tenez pour implorer leur pardon.

« La colonne aux ordres du général Comman, qui observait, sur l'Oued Rouina, les débouchés de l'Ouarenserris, a été attaquée par les Beni-Boudouan au moment où elle changeait l'emplacement de son camp. Un retour offensif, vigoureusement conduit, n'a pas permis à l'ennemi de prolonger cette agression, dans laquelle il a laissé trente des siens sur le terrain.

« Le cercle de Cherchell n'a pas été troublé par l'apparition subite d'Abd-el-Kader dans l'Ouarenserris. Les tribus y paient régulièrement l'impôt et fournissent leurs bêtes de somme pour le transport des denrées de l'administration militaire. Les subdivisions de Milianah et de Médeah sont toujours tranquilles. Toutes les communications continuent à y être sûres.

« Le lieutenant-général Bedeau vient d'obtenir l'entière soumission des Beni-Djâd, qui ont reconnu de nouveau l'autorité du khalifa Mahi-Eddin. Ce chef doit venir à Alger, avec les principaux de cette tribu, pour y régler les conditions de l'aman. Ben-Salem et le chériff Muley-Ibrahim, qui étaient de ce côté les instigateurs de la révolte, ont dû s'enfuir dans les tribus indépendantes du Jurjura. Les coups vigoureux frappés sur les Beni-Djâd, et la soumission qui en a été la conséquence, ont déjà produit l'effet le plus favorable sur les populations de l'Est. Nos partisans ont repris une nouvelle confiance, et les agents d'Abd-el-Kader se trouvent réduits à l'impuissance.

« Le cercle de Dellys continue à être totalement étranger aux troubles qui se sont manifestés sur d'autres points de l'Algérie.

« Le dernier courrier de l'Est n'a apporté aucune nouvelle intéressante de la province de Constantine. On savait que le général Levasseur continuait ses opérations dans le Betezma, chez les Ouled-Sellam, pour achever de calmer l'agitation qui s'y est déclarée dernièrement. »

— L'Akhbar annonçait, dans son numéro du 30 décembre, que M. F..., agent comptable du service des ponts et chaussées à Alger, avait disparu depuis plusieurs jours, emportant tout l'argent qu'il avait en caisse, et qu'on supposait qu'il s'était réfugié dans quelque port d'Espagne. Le capitaine du Pharamond a reçu, à son départ d'Alger, l'ordre de toucher aux îles Baléares; il a mouillé à Palma, où M. F... a été arrêté par les soins d'un agent que le gouvernement avait fait embarquer à cet effet à bord du Pharamond. On nous assure que M. F... était nanti d'une somme de 60,000 fr. qu'il n'avait pu encore débarquer du petit navire qui l'avait conduit à Palma.

Chronique.

Le nouveau Pont-de-Pierre a été livré à la circulation ce matin. Par une attention délicate des entrepreneurs, la malle-poste de Paris, dans laquelle se trouvait M. l'ingénieur, y a passé la première. Les travaux de ce pont monumental ont été conduits et exécutés avec une activité et une habileté remarquables.

— Un incendie s'est déclaré cette nuit dernière dans un magasin d'épicerie et de drogueries de la rue Thomassin. Les marchandises ont été consumées.

Nouvelles diverses.

On écrit de Pamiers (Ariège), le 28 décembre :

On n'a pas oublié ces fameuses demoiselles qui, en 1850, dévastèrent les bois de l'Ariège et alarmèrent si gravement la population. Voici un événement d'où l'on pourrait induire que cette association criminelle ne fut pas alors entièrement détruite.

Dans la nuit du 15 au 16, une bande de malfaiteurs s'est présentée au château du Salin, commune de Camarade, canton du Mas-d'Azil, vers l'heure de minuit, et a sommé les habitants de leur en ouvrir les portes.

M. Darieu, ministre protestant, après avoir parlementé pendant quelque temps avec ces brigands pour les décider à se retirer, voyant que toute résistance était inutile, et qu'ils commençaient à enfoncer la porte principale à coups de hache, s'est décidé à ouvrir. Treize ou quatorze hommes de la troupe ont aussitôt envahi le château. Presque tous étaient déguisés en marquis; ils portaient par-dessus leurs vêtements la grosse chemise de toile dite *camisard*, ancien costume des *demoiselles*, et avaient enfoncé sur leur figure et jusque sur la bouche, en guise de masque, le long bonnet de laine dont sont coiffés les paysans de l'Ariège. Celui qui commandait était seul sans masque. Il était de haute taille, âgé de quarante ans environ; il s'exprimait très bien en français, et affectait, pendant tout le cours de la scène qui va suivre, de se poser en Fra-Diavolo, affectant des sentiments généreux, et s'efforçant de calmer la violence de sa troupe et de rassurer les dames du château.

Dès leur entrée, ces malfaiteurs demandèrent une somme de 1,000 f. M. Darieu leur répondit que Mme Vergé, propriétaire du château, était absente, et qu'il n'avait pas cette somme. « Eh bien ! dans ce cas, répliqua le capitaine, je ne réponds plus de rien, je ne réponds plus de mes soldats. » Ceux-ci se livrèrent à des imprécations et à des menaces; et demandèrent à visiter et à fouiller les appartements et les meubles. M. Darieu les conduisit dans la chambre de Mme Bernard, institutrice au château, qui s'était levée de son lit et s'était habillée à la hâte. Dans cette chambre se trouvaient avec cette dame Mlle Adeline Vergé, jeune personne d'une admirable beauté, et Oscar Vergé, son frère, âgé de treize ans.

Les brigands renouvelèrent leur demande de la somme de 1,000 f.; même réponse de la part de tous les habitants. Ils profèrent alors les plus violentes menaces. L'un d'eux leva la hache sur Mme Bernard; un autre saisit vivement le jeune Oscar par le bras, et, levant sa hache sur lui : « De l'argent ! » s'écria-t-il. L'enfant, effrayé, pousse des cris plaintifs. « Monsieur le brigand, dit-il, nous n'avons pas d'argent; ne nous faites pas de mal. » Cependant ces scélérats n'exécutent pas leurs menaces; Mme Bernard leur fait l'ouverture des meubles, les engageant à prendre, à défaut d'argent, du linge et des bijoux, et la somme qu'elle avait sur elle, s'élevant seulement à 45 ou 20 f. Ils prennent cette somme, mais refusent d'emporter du linge ou autres effets. Ils demandent qu'on leur serve à manger; on les engage à se rendre à la cuisine du château.

Ils descendent dans la salle; on leur donne du pain et du vin qu'ils mangent et boivent avec avidité. Après le repas, les habitants craignent de nouvelles violences de leur part; mais ils se contentent de demander tous les pains que l'on a en réserve. Ils étaient au nombre de treize ou quatorze. Chaque brigand enfonce sa hache dans un des pains placés sur la table, et, après s'être répandus dans les corridors de l'habitation, ils prennent tout à-coup la fuite. Le chef seul, dans tout le cours de ces recherches, avait constamment interposé son autorité pour calmer la colère de ces malheureux et rassurer les habitants. Il semblait surtout protéger Mlle Adeline Vergé, et se tenant sans cesse auprès d'elle, il lui répétait d'un ton caressant : « Ne vous effrayez pas, mademoiselle, il ne vous sera fait aucun mal. » En effet, cette demoiselle a été à l'abri de toute menace. Ce chef, au moment de la retraite de ses complices, entra seul dans la cuisine, et s'adressant aux domestiques du château : « Braves gens, leur dit-il, j'ai réfléchi que mes soldats ne vous avaient peut-être pas laissé du pain pour déjeuner, et je reviens pour vous donner celui que j'emportais. » Il dépose son pain sur la table et s'empresse de suivre les fugitifs.

Presque au même instant une troupe de quarante à cinquante paysans accoururent des hameaux voisins au secours du château. Un des domestiques de Mme veuve Vergé, le nommé Miquel, était parvenu à tromper la vigilance des sentinelles laissées par les malfaiteurs à chaque porte du château, qui a quatre ou cinq issues dérobées dans la campagne. Il s'était évadé, avait donné l'alarme dans les villages voisins, dont les habitants en masse et armés venaient repousser cette attaque criminelle. Malheureusement on ne songea pas, dans ce moment de trouble, à poursuivre les brigands, dont quelques uns auraient pu être arrêtés.

M. Darmaing, procureur du roi de Pamiers, informé de cet événement, s'est transporté immédiatement au Mas-d'Azil, chef-lieu du canton. Dès son arrivée en cette ville, il s'est rendu au château du Salin, situé à deux lieues de distance, escorté par la brigade de gendarmerie, commandée par M. le lieutenant de cette armée, et accompagné par M. Ladevèze, premier suppléant du juge de paix.

Quoique le trajet, au retour de ce magistrat du château du Salin au Mas-d'Azil, se soit effectué pendant la nuit, l'autorité judiciaire n'a été l'objet d'aucune démonstration hostile de la part de cette association de malfaiteurs. On craignait que, dans ce pays de montagnes boisées où les chemins difficiles sont tracés dans de profonds ravins, ces malfaiteurs ne profitassent de l'obscurité de la nuit pour intimider et attaquer peut-être ceux qui venaient pour protéger la société et réprimer les coupables.

La fermeté du jeune magistrat a produit ses fruits. Dès le lendemain la sécurité et la confiance, si fortement ébranlées dans cette contrée, ont été rétablies dans l'esprit de la population. Des révélations sont venues bientôt mettre la justice sur la trace des auteurs de ce crime. Un détachement de troupes de ligne est arrivé de Foix pour appuyer la gendarmerie, et, avant le départ du magistrat, huit mandats d'arrêt ont été décernés contre les auteurs présumés de ce crime. Sept de ces malfaiteurs ont été mis en état d'arrestation et conduits dans la maison d'arrêt de Pamiers.

On n'a pas encore découvert le chef de la bande, qui était probablement étranger au pays, puisqu'il n'a pas craint de se présenter le visage découvert.

Nouvelles étrangères.

MEXIQUE.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis :

« Le brick de guerre John Adams, arrivé à Pensacola, a apporté des nouvelles de la Vera-Cruz du 7 novembre et de Mexico du 1^{er}. Elles sont sans importance. Cependant, si les dispositions pacifiques du gouvernement mexicain n'étaient pas déjà suffisamment établies, nous en trouverions la certitude dans les violentes attaques auxquelles il est en butte de la part de quelques journaux qui n'ont pas pu se décider encore à fumer le calumet de paix. L'Amigo del Pueblo, surtout, se signale par une intempérance de langage beaucoup plus comique qu'effrayante; il a des anathèmes pour tous les membres du gouvernement, depuis Herrera jusqu'aux chefs des corps d'armée. Il a notamment accusé Arista d'un commencement de trahison en faveur du Texas. Le ministre de la guerre a cru devoir défendre cet officier contre les calomnies du journal. Pendant ce temps, Arista faisait la guerre aux Indiens, sur lesquels, s'il faut en croire ses pompeux bulletins, il avait remporté d'éclatantes victoires. Il ne les avait pas empêchés cependant d'attaquer une *conduita* qui se rendait de Harmoncello à Guayamas, de tuer plusieurs hommes et de faire un butin considérable.

» Dans une dépêche du 20 octobre, Parédès annonçait que les cinq départements placés sous ses ordres jouissaient de la plus grande tranquillité.

» Le général Roman Florès, accusé de conspiration et d'excitation à la révolte, a publié un long manifeste pour se défendre de ces accusations.

» Le brick français *Griffon* se trouvait à Sacrificios, avec la frégate espagnole *Maria-Christina*, un brick espagnol et un brick américain. Il arrivait incessamment des troupes à la Vera-Cruz: on supposait qu'elles étaient destinées à ramener la province de Tabasco dans le giron de la république. Mais elles ont été devancées par une expédition partie du département de Chiapas, sous les ordres du colonel Manuel Puez. Le 25 octobre, cet officier est arrivé devant Tabasco et a attaqué le fort, dans lequel s'étaient retranchés les révolutionnaires Miguel Bruno et Juan Medrano, à la tête de 120 hommes. Après une assez vive résistance, le fort a été enlevé. Medrano a été tué et Bruno fait prisonnier. Cette victoire a entraîné la contre-révolution de toute la province.

VARIÉTÉS.

Mœurs judiciaires de l'Espagne au moyen-âge.

UNE SENTENCE DE PIERRE-LE-CRUEL.

L'étude des modifications successives apportées dans la législation des différents peuples est assurément aussi curieuse que féconde. En voyant dans les anciens âges tant de sang inutilement répandu, de mesures oppressives et d'outrages à l'humanité et à la raison sanctionnés par les lois elles-mêmes, on est conduit à rendre une plus intelligente justice aux sociétés modernes, et à se montrer moins sévère pour les imperfections inévitables que leurs institutions ont conservées.

Peut-être, à ce titre, s'attachera-t-il quelque intérêt philosophique au récit suivant, qui rappelle un tragique épisode et un arrêt célèbre :

A l'extrémité de la rue la plus solitaire et la plus sombre du faubourg de Triana, où l'inquisition n'avait point encore établi ses sanglants domaines, dans une maison chétive et si délabrée qu'elle semblait devoir crouler au premier souffle, un jeune homme était occupé, pendant la nuit du 17 novembre 1352, à aiguiser sur une large pierre plate un de ces couteaux à ressort, dits *navajas*, que tous les habitants de l'Andalousie, à ces époques d'anarchie féodale et d'incessantes discordes, tenaient dévotement suspendus au-dessus de leur madone de plâtre ou de papier peint.

Ce jeune homme, qui exerçait à Séville l'état de *zapatero* (cordonnier), portait le pauvre mais pittoresque et gracieux costume en usage alors dans cette partie de l'Espagne chrétienne, et qui n'a subi jusqu'à nos jours que d'imperceptibles altérations. Une femme d'une cinquantaine d'années, au teint hâve, à la figure amaigrie, souffrante, profondément sillonnée de rides, aux cheveux déjà blancs, dormait étendue sur une natte grossière, cachée par un lambeau de toile qui servait à la fois de rideau et de couverture. Les traits de cette femme étaient frappants de sévérité et de résolution, et empreints de ce caractère de douloureuse noblesse que donnent de grands malheurs stoïquement supportés.

Après avoir silencieusement aiguisé sa navaja, le jeune Sévillan, qui se nommait Antonio Perez, la replaça soigneusement dans son fourreau de cuir, et resta quelques instants les bras croisés, immobile, la tête pâle et pensive; puis il se leva, se rapprocha de la natte, contempla la femme endormie avec une singulière expression de reproche, d'angoisse et d'amour, vint se rasseoir et retomba dans sa première immobilité.

Comme tous les hommes que domine une passion sinistre ou que menace un grand péril, le zapatero supportait avec une fébrile impatience la marche lente de ces heures solitaires. De toute la nuit, sa paupière ne se ferma pas; mais lorsque les lueurs naissantes de l'aube eurent percé l'obscurité qui l'entourait, son visage s'illumina et trahit une ardeur sauvage. S'approchant de nouveau de la natte avec des précautions infinies, il effleura légèrement de ses lèvres le front jaune et ridé de la dormeuse, ouvrit la porte, se tint sur le seuil, avant de la franchir, sous l'empire d'une dernière faiblesse, d'une hésitation suprême, puis il referma la porte et s'éloigna.

Au moment de tourner l'angle de la rue, Antonio Perez s'arrêta, frappa dans ses mains à plusieurs reprises, et leva les yeux vers le balcon de bois d'une croisée. Ce signal mystérieux fut entendu et compris, car la fenêtre s'ouvrit, et une jeune fille s'y montra. Le zapatero s'inclina devant elle,

et dit d'une voix basse et tremblante :

— Maria Dolorès, vierge de mon cœur, une prière pour ton amant !

Et sans attendre ni question ni réponse, sans solliciter un signe d'adieu, un dernier regard, Antonio Perez reprit sa marche, inégale, rapide, incertaine, et ne tarda pas à pénétrer dans les élégants quartiers de Séville.

Cette cité, qui, de nos jours encore, doit à sa situation ravissante sur les bords du Guadalquivir, aux fertiles plaines dont elle est environnée, à ses ruines mauresques et aux romantiques souvenirs qui s'y rattachent, d'occuper une place importante parmi les villes les plus considérables de la péninsule, était, au quatorzième siècle, si riche de son commerce, de ses arts, de son industrie, si fière de ses églises et de ses monuments, que les Andalous disaient d'elle ce que les Siciliens disent aujourd'hui de Naples, avec un laconisme plus expressif et un orgueil moins justifié : Qui en no a vi sta Sevilla, no a vista maravilla. « (Qui n'a pas vu Séville, n'a pas vu la merveille du monde.) »

Lorsqu'Antonio Perez, après avoir dépassé le splendide palais des ducs de Médina Cœli, où la tradition a placé le berceau de Ponce-Pilate, fut arrivé devant l'Alcazar, il s'enveloppa plus étroitement dans sa *capa*, abattit sa *montera* sur son front, et promena un regard perçant autour de lui. Nul habitant, à cette heure matinale, ne se montrait encore sur les places ni dans les rues de Séville, à l'exception des *aguderos*, dont on entendait retentir au loin la marche lente et lourde, et des *acemileros*, qui faisaient tinter les sonnettes de leurs mules en se rendant à San Lucar, à Xérès et à Carmona.

Le zapatero, qui venait évidemment épier quelqu'un au passage, se cacha dans un enfoncement profond, sous le péristyle de l'Alcazar. A voir ses yeux fixes et son immobilité, on eût pu croire qu'il cherchait à déchiffrer les poétiques inscriptions que les Abencerrages, parlant pour l'exil, avaient laissées sur les murailles de l'ancienne mosquée. Peu à peu, le brouillard vapoureux qui planait encore sur Séville se dissipa, la teinte du ciel devint éclatante, et fit resplendir, sous de lumineuses lueurs, les dômes verts des académies arabes et les fleches dorées des églises. Tout-à-coup le zapatero tressaillit; il porta instinctivement la main à sa navaja, et murmura ce seul mot :

— Enfin !

Un moine s'avançait, à pas mesurés, dans la direction de l'Alcazar. A en juger d'après la fierté de sa démarche, la richesse de son costume et la beauté tout aristocratique de ses traits, ce personnage devait appartenir à une condition élevée. Une *sotana* de satin violet, maintenue à la ceinture par un cordon de soie à glands d'or, entourait son corps vigoureux et ne recouvrait qu'à demi d'élégantes sandales de velours.

Lorsque le moine ne se trouva plus qu'à une courte distance du zapatero, ce dernier, qui avait observé tous ses mouvements avec une ardente émotion et une joie sinistre, sortit de l'ombre où il se tenait à couvert et se posa debout devant lui. Le moine pâlit et recula, frappé de l'étrange ressemblance qui existait entre un homme dont il n'avait pu effacer le souvenir et le visage étincelant du zapatero; mais Antonio Perez ne lui laissa pas le temps d'appeler ou de fuir; les lèvres pâles, les dents serrées, il se précipita sur lui avec une rage féroce, et une lutte horriblement inégale commença.

Bien qu'aucune parole n'eût été prononcée, le moine avait compris qu'il y allait de la vie ou de la mort. Blessé à la figure et tout sanglant, il avait trouvé assez de force dans sa terreur pour attirer à lui le zapatero, l'enlacer de ses bras robustes, et rendre ainsi pour le meurtrier l'emploi de son arme impossible. Durant plusieurs minutes, ces deux hommes ne présentèrent qu'une masse informe et mouvante, et se roulaient sur le sol avec des cris rauques, des aspirations étouffées. A la fin, le zapatero parvint à se soustraire à l'embrassement convulsif et désespéré du moine; il se releva d'un bond et se rejeta en arrière, en faisant glisser sa navaja dans la manche de sa chemise, et ramenant sur l'extrémité de la lame son parement de peau d'agneau. Le couteau, lancé avec une homicide adresse, partit en sifflant et atteignit le moine, qui poussa un gémissement prolongé, frissonna sous le coup, pâlit et tomba, après avoir inutilement cherché à arracher l'arme de sa poitrine, où elle avait pénétré.

Alors Antonio Perez, les mains rouges, les yeux égarés, le front trempé de sueur, les cheveux souillés, se rapprocha de sa victime, et dit avec un accent sauvage, tandis que le moine expirant attachait sur l'assassin un dernier regard d'épouvante :

— Je suis le fils de José Perez le zapatero.

C'était, en effet, une expiation préparée, attendue, mûrie au cœur d'un enfant depuis onze années, qui venait de s'accomplir, une de ces vengeances sombres, patentes et terribles, comme on n'en trouve guère qu'en Espagne, dans ce pays tout africain par ses passions, et qu'une erreur géographique a seule attribué à l'Europe, dont il a repoussé de tout temps la civilisation et les usages.

La victime était chanoine de la cathédrale de Séville, parent du fameux comte d'Albuquerque, et s'appelait don Vicente Quesada.

Quelques explications rétrospectives deviennent ici nécessaires pour l'entière intelligence de ce récit, auquel nous avons conservé toute sa véracité historique.

(La suite à un prochain numéro.)

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 5 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	1000	1002 50	»	»
prime.	»	»	1020	»	»	»
Paris à Orléans. .	»	»	1265	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen. . .	»	»	1035	»	»	»
prime.	»	»	1035	»	»	»
Orléans à Vierzon. .	»	»	745	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	762 50	766 25	767 50	787 50
prime.	»	»	772 50	777 50	787 50	»

Bulletin de la Bourse de Paris du 3 janvier 1846.

La bourse d'aujourd'hui a été beaucoup plus calme que celle d'hier. Les fonds anglais étant venus en baisse de 1/4 0/0, le 3 0/0 était, avant l'ouverture, à 83 20 pour fin janvier, et il a ouvert au parquet à 83 15. Il est monté d'abord à 83 20, puis il est retombé à 82 93, et le 3 0/0 a fermé au parquet à 83 et dans la coulisse à 83 05.

CHEMINS DE FER.		Saint-Germain.	
Trois pour cent.	82 75	Versailles (rive droite). .	530
Quatre pour cent.	»	— (rive gauche).	563
Quatre et demi pour cent.	112	Paris à Orléans.	1265
Cinq pour cent.	120 70	Paris à Rouen.	1130
Emprunt de 1844.	»	Rouen au Havre.	815
Trois pour cent belge. . . .	»	Avignon à Marseille. . . .	1000
Quatre 1/2 p. 0/0 belge. . .	»	Strasbourg à Bâle.	265
Cinq pour cent belge.	105	Orléans à Vierzon.	710
Cinq pour cent napolitain. .	»	Orléans à Bordeaux.	667 50
Récépissés Rothschild. . . .	»	Amiens à Boulogne.	575
Cinq pour cent romain. . . .	102 1/4	Montereau à Troyes.	440
Cinq pour cent portugais. . .	»	Bordeaux à la Teste.	205
Trois pour cent espagnol. . .	»	Chemin du Nord.	770
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais. .	»	Fampoux à Hazebrouck. . .	300
Banque de France.	350	Dieppe et Fécamp.	472 50
Comptoir Gannero.	»	Paris à Strasbourg.	535
Banque belge.	780	Tours à Nantes.	530
Caisse Lafitte.	1145	Paris à Lyon.	642 50
Obligations de Paris.	1585		

Le gérant responsable, B. MURAT.

L'emploi de la POMMADE DE DUPUYTREN, ce cosmétique si précieux et qui porte avec lui le cachet de supériorité particulier aux nombreuses découvertes de ce grand chirurgien, se généralise de plus en plus. Aussi est-ce avec confiance que nous le recommandons à nos lecteurs.

Dépôts chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, pharmacien, place des Célestins; Louise Col, place Bellecour, à Lyon.

TABLETTES LAROCHE. Ce pectoral, d'une supériorité sur toutes les RHUMES, TOUX NERVEUSES, l'OPPRESSION et les IRRITATIONS. Il se vend par boîtes de 75 centimes et de 1 fr. 25 c. dans les pharmacies Larocque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Lime, à Givors; Rigolot, à Saint-Etienne; Rigaud, à Rive-de-Gier; Voiture, à Mâcon; Paquelin, à Chalon, et dans toutes les villes de France.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n° 12.

VENTE JUDICIAIRE.

Le jeudi huit janvier 1846, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place Saint-Jean, à Lyon, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que garde-robe, commodes, miroir, chaises, glaces, poêle, tabourets, etc.

Le même jour et à la même heure, l'on vendra divers objets et statues en bois et plâtre sculptés, tels que Saintes Vierges blanches et coloriées de diverses grandeurs, saints Josephs en plâtre et bois blanc et coloriés, croix pour Christ en bois noir, Christ en os sur croix noire, calottes en cuir verni pour prêtres, tables, environ soixante modèles ou dessins, objets ou sujets de piété de diverses grandeurs, plusieurs débris servant aux ornements d'église, tels que chandeliers, plumets de dais, lances et autres, cinq pièces de bois dégrossies pour statues de la Sainte-Vierge, environ vingt-trois statues en plâtre de diverses grandeurs en mauvais état, tableaux peints sur toile, tableaux en plâtre, plusieurs caisses vides, rayonnages et montres vitrées, et autres statues en bois sculptées. (1894)

ACÉDOR de suite pour cause de séparation d'associé. — Un magasin de mercerie et de bonneterie, situé dans un des meilleurs quartiers.

S'adresser chez M^{mes} Marini, rue Vieille Monnaie, n. 25, au 2^e. (69)

AVIS. Les actionnaires de la Compagnie des Mines de Houille de la Loire sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le 10 janvier prochain, dans la salle de la Bourse, à Lyon, au palais Saint-Pierre, à deux heures après midi.

Les propriétaires de vingt-cinq actions au moins ont seuls droit d'assister aux assemblées.

Toutefois, les porteurs d'un moins grand nombre d'actions pourront se réunir et se faire représenter par l'un d'entre eux, pourvu que celui-ci soit personnellement propriétaire de dix actions.

Le but de la réunion est de délibérer sur quelques modifications aux statuts, rendues nécessaires par les agrandissements que vient de recevoir la Compagnie. (1124)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Décheaux, quincailliers, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Chalon, Pelletier, quincaillier coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4273)

RABAIS ET PERFECTIONNEMENT.

Cartes de visite porcelaine, les cent contenues dans une jolie boîte.

Cartes polies d'un côté. 3 f.

Cartes polies des deux côtés. . . . 5 f.

A la lithographie de H. Storek, place du Plâtre, passage Tolozan, au 4^e.

Atelier spécial de gravures sur pierre, impressions de luxe et ordinaires pour le commerce et les administrations.

PRIX TRÈS MODÉRÉS. (1093)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 43.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)



A VENDRE Un superbe cheval propre à la selle et à la voiture, de race mecklenbourgeoise.

S'adresser chez M. Robert, vétérinaire, avenue de Noailles, aux Brotteaux. (44)

AVIS. Dans la soirée du 1^{er} janvier dernier, il a été perdu une montre à savonnette en or, montée sur huit rubis, avec échappement à cylindre. Il y aura récompense pour la personne qui la rapportera.

S'adresser à l'hôtel des Courriers, rue Saint-Dominique, 12. (64)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. 65 et c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LAROCHE, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), RUTZIER, Grande-Rue, 1. (5344)



A vendre, pour cause de départ, un beau chien d'arrêt âgé de dix mois.

S'adresser rue Sainte-Hélène, n. 12, chez M. Duclos. (68)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 30,

Préparé au Mou de Veau.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule toupette de ce Sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (4286)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsapareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

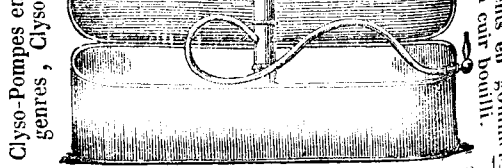
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.



Clyso-Pompes en tous genres, Glysters, Instruments en gomme et en cuir bouilli. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, LYON.—IMPRIMERIE DE BOURV FILS, Rue de la Poudrerie, 19.